

LOTISSEMENT

Suite à une assemblée publique de consultation le 4 octobre dernier, la Municipalité de Duhamel a présenté sa deuxième version d'une série d'amendements à divers règlements. Entre autres, on propose de modifier les normes minimales quant à la taille des futurs lots.

À l'exception du village, la nouvelle norme est d'exiger que les nouveaux lots aient une largeur et une profondeur minimales de 80 mètres, et une superficie minimale de 7000 mètres carrés. Cette norme s'applique à tous les nouveaux lots qu'ils soient au bord d'un lac ou en deuxième rangée.

Ces nouvelles normes s'appliquent uniquement aux lots qui ne sont pas déjà cadastrés. Les propriétaires de lots déjà cadastrés conservent leur droit de construire sur leur lot, en autant qu'ils respectent les marges de recul. Le contour du lac Gagnon est pratiquement déjà tout cadastré, sauf quelque trois grands terrains. Les nouvelles normes s'appliquent donc surtout aux terrains en deuxième rangée, en ce qui concerne le lac Gagnon.

L'ancienne norme était 60 mètres, en largeur et en profondeur, et une superficie minimale de 5000 mètres carrés, pour les lots situés dans une bande riveraine de 300 mètres de largeur autour du lac. La norme pour les lots au delà de cette bande riveraine était de seulement 45 mètres en largeur et 2786 mètres carrés en superficie.

L'APLG ne s'oppose pas à l'adoption des amendements au règlement de lotissement. Nous continuerons toutefois à faire valoir que la densité de développement en deuxième rangée devrait être mieux contrôlée.

Un référendum pourrait avoir lieu à ce sujet si au moins 162 propriétaires le demandaient lors de la tenue d'un registre le 19 décembre.

RETARD DANS LES RÉSULTATS

Le bilan de santé du lac ne sera pas connu avant le printemps 2009. C'est ce que nous ont répondu les responsables du programme de surveillance volontaire des lacs du ministère de l'Environnement.

Plus de 400 lacs ont participé à cet échantillonnage afin de connaître l'état de leur plan d'eau. Dans un premier temps, les laboratoires produisent les résultats des analyses au 15 décembre et par la suite, les biologistes interprètent les résultats et produisent des tableaux pour l'ensemble de la province. Voilà ce qui explique les délais.

Il est évident que les résultats que nous obtiendrons ne seront probablement pas les plus fiables et les plus représentatifs de l'état normal du lac, car plusieurs facteurs sont venus perturber le lac depuis deux ans. La mini tornade de 2006, les travaux forestiers à proximité du lac, les fortes pluies, la crue anormale des eaux, les ruisseaux qui débordent, les barrages de castors qui cèdent sont autant de problématiques qui demandent d'être examinées avec attention.

Les résultats sur la transparence de l'eau sont un premier indicateur de la perturbation de notre lac. Vous avez sans doute remarqué que l'eau était passablement plus trouble que d'habitude et qu'il y avait plus de particules en suspension. D'ailleurs, la douzaine de tests que nous avons effectués cet été révèlent une perte de limpidité de l'eau.

Nous laissons aux experts l'interprétation de ces symptômes et nous concluons immédiatement que nous devons répéter l'exercice en 2009.

Nous espérons pouvoir vous communiquer les résultats du bilan de santé du lac dans la prochaine édition du Remous.

L'Outaouais fut la deuxième région du Québec la plus touchée par les cyanobactéries en 2008. Trois des 34 signalements se trouvaient dans la MRC Papineau.

Il n'y a eu aucun cas de contamination d'eau potable et aucun avis de santé publique sur des situations à risque.

Joyeuses Fêtes



Bonne et heureuse année!

LE REMOUS du LAC GAGNON

Décembre
2008



APLG

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2008-2009

Nicole Tousignant, présidente
André Brossard, vice-président
Marie Bodard, sec.-trés.

Bernard Bélanger
Marc Dufour
Derquise Houle
Roger Ippersiel
Réjean Toutant

Bénévoles:

Gérard Bodard
Jean-Pierre Jarry
Léonce Lessard
Claude Toutant
Patricia Steele
Anne Wells

contact: info@aplq.ca

Membership

Nous sommes heureux de compter 375 membres au moment où tous les paliers de gouvernements reconnaissent l'importance des associations de lacs et en font la promotion.

Merci de votre confiance. Nous continuerons de vous servir et de vous représenter de notre mieux.

INTERNET HAUTE VITESSE

Deux nouvelles tours de communication viennent d'être installées à Duhamel pour offrir un service internet haute vitesse. Une tour a été érigée sur la colline à l'arrière de la bibliothèque pour mieux desservir le village. Une autre tour vient d'être érigée sur la Pointe-à-Baptiste au lac Gagnon. Cette dernière tour, reliée à celle de la Montée du Lac Doré nord, devrait permettre à Intelligence Papineau d'offrir un service internet haute vitesse à bon nombre de résidents au lac Gagnon. Cette nouvelle tour est maintenant opérationnelle.

Les personnes intéressées à obtenir ce service devraient contacter l'agent autorisé de Xittel au lac Simon, Alain Paré, à 819-790-9021. L'agent de Xittel fera alors des tests de réception du signal à la demeure de chaque client et s'occupera de l'installation de l'équipement approprié.

Une autre tour pourrait être installée à un lieu à déterminer qui permettrait de desservir la partie nord du lac Gagnon. Ce projet n'est pas encore approuvé et ne se concrétiserait probablement pas avant le début de l'été prochain.

Un client doit s'engager pour un contrat d'un an et payer des frais d'installation de 200 \$, ce qui comprend l'installation de l'antenne, du câble jusqu'à l'intérieur et la connexion à l'ordinateur. Les frais mensuels sont de 42,95 \$ pour un transfert maximum de 30 Go par mois, ce qui est amplement suffisant pour une utilisation normale.

Xittel offre de vous vendre, au moment de l'installation, un router câblé pour 60 \$. Pour le même prix vous pouvez obtenir un meilleur router en magasin.

L'OUTAOUAIS SE CONCERTE

Le 21 novembre, la conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) tenait un premier forum sur la protection des lacs et cours d'eau de son territoire. Plus de 120 participants, dont 6 de Duhamel, étaient présents.

Au coeur des discussions:

- la santé des lacs
- la lutte aux cyanobactéries
- la gestion des fosses septiques
- la protection des rives
- la capacité de support des plans d'eau en rapport au développement
- l'impact de la foresterie et de l'agriculture
- la planification du réseau routier

Cette journée d'ateliers priorisait des actions et des engagements de chaque MRC afin d'atteindre les résultats attendus. Il en découlera un plan d'action régionale et une réglementation à adapter à chacune de nos régions.

La CRÉO nous apparaît l'interlocutrice privilégiée pour favoriser la concertation et faire des recommandations au gouvernement du Québec. Elle a aussi le mandat d'évaluer les organismes au palier local et régional dont le financement provient du gouvernement du Québec.

On lui doit une première publication, un guide de référence de 28 pages, à l'intention des citoyens et citoyennes de l'Outaouais, intitulé [Bleu Outaouais](#).

La version papier vous sera distribuée au printemps 2009 et nous vous incitons à consulter ce guide dès maintenant sur notre site Web, à la page « documents ».

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La Municipalité de Duhamel a rencontré les associations de lacs concernant son projet de prise en charge de la vidange des fosses septiques.

Depuis deux ans, la Municipalité a voulu sensibiliser la population d'abord par l'embauche en 2007 de deux étudiants qui avaient comme mandat d'entrer en contact avec vous et de localiser vos installations septiques. Cette année, Mme Corine Dubois fut embauchée pour vérifier les installations, les répertorier et s'assurer de leur conformité.

La Municipalité évalue présentement la faisabilité et le coût de la vidange systématique des fosses septiques sur son territoire. Le but est de s'assurer que les systèmes septiques sont fonctionnels et qu'ils seront vidangés dans les délais prévus par la loi, soit aux deux ans pour les résidents et aux quatre ans pour les villégiateurs.

Cette démarche requiert un soumissionnaire qui répond aux exigences du projet à un prix compétitif et sollicite la collaboration de chacun d'entre nous.

On a porté à notre attention que près de 15 pour cent des installations septiques sont soit non conformes, désuètes, en chantier depuis trop longtemps, ou même inexistantes! Ces cas ne font pas partie du programme de vidange et continueront d'exiger une intervention de la Municipalité.

Nous suivons attentivement ce dossier et espérons que des mesures seront prises afin de résoudre tous ces cas problématiques.